



## Dossier de demande de labellisation Cit'ergie®



*Politique énergétique et climatique de la Ville*



Etabli le : 24.10.2013

Par :

- Oanez CODET-HACHE, chef de projet Cit'ergie®
- Sébastien Denis, conseiller Cit'ergie®

## Dossier de demande de labellisation Cit'ergie®

Commune de Dijon

Sommaire



### Sommaire

Etabli le : 24.10.2013

- Chapitre 1 **Demande d'obtention** : Avec motivations, contient toutes les signatures et engagements envers l'ADEME  oui  non
- Chapitre 2 **Portrait de la collectivité** : Structure, organisation, indicateurs, résumé des principales actions de la politique énergétique de la collectivité  oui  non
- Chapitre 3 **Etat de la situation et instruments de travail** : Aperçu de l'évolution des résultats, catalogue d'actions Cit'ergie® rempli par le conseiller, objectifs et programme de politique énergétique et climatique  oui  non
- Chapitre 4 **Références et documentation** : Documents présentant les chiffres et les activités de manière synthétique et compréhensible  oui  non

**NB Le présent dossier est élaboré par le chef de projet Cit'ergie® et le conseiller Cit'ergie®. Il s'adresse :**

- Aux élus et aux services de la collectivité. Il documente les résultats pour lesquels le label Cit'ergie® a été demandé.
- Au groupe de pilotage et à l'équipe projet mettant en œuvre les activités de labellisation. Il sert de base pour un contrôle efficace et précis du programme de politique énergétique et climatique. Il aide le conseiller Cit'ergie® lors de ses visites annuelles de suivi.
- A toutes les autres personnes qui désirent s'informer de manière détaillée sur l'évolution des activités et des mesures concernant l'attribution et la confirmation du label Cit'ergie®.

En cas de labellisation Cit'ergie®, ce dossier s'adresse également :

- A la direction régionale de l'ADEME, en vue de sa participation à la réunion d'audit de la collectivité.
- Aux auditeurs, en tant que base pour l'audit et pour la demande à la Commission nationale du label Cit'ergie® pour l'attribution / confirmation du label à la collectivité.
- A la Commission nationale du label Cit'ergie® en cas de demande de reconnaissance CAP Cit'ergie®.

## Chapitre 1 : Demande d'obtention du label



Etabli le : 24.10.2013

### Ville de Dijon

représentée par

**M. le Sénateur-Maire, François REBSAMEN**

demande à l'ADEME porteur national du label Cit'ergie® de lui décerner

le label Cit'ergie®

la reconnaissance CAP Cit'ergie®

et demande au Forum European Energy Award e. V. de lui décerner

le label Cit'ergie® eea® gold, soit le European Energy Award® gold

#### Le Maire ou Président de la collectivité

Nom / Prénom	M. REBSAMEN François
Fonction	Sénateur Maire
Adresse	BP 1510 Dijon Cedex – 21033 Dijon Cedex
Téléphone / Fax	03 80 74 50 07 / 03 80 74 51 20
e-mail	mreibold@ville-dijon.fr

#### L' élu référent

Nom / Prénom	M. MASSON Jean-Patrick
Fonction	Adjoint au Maire à l'écologie urbaine
Adresse	BP 1510 Dijon Cedex – 21033 Dijon Cedex
Téléphone / Fax	03 80 74 52 46 / 03 80 74 59 90
e-mail	jpmasson@ville-dijon.fr

#### Chef de projet Cit'ergie® dans la collectivité

Nom / Prénom	Me CODET-HACHE Oanez
Fonction	Chef de projet écologie urbaine
Adresse	BP 1510 Dijon Cedex – 21033 Dijon Cedex
Téléphone / Fax	03 80 74 59 36 / 03 80 74 71 08
e-mail	ocodet-hache@ville-dijon.fr

#### Conseiller Cit'ergie®

Nom / Prénom	M. DENIS Sébastien
Adresse	22 rue saint Sépulcre – 34 000 Montpellier
Téléphone / Fax	04 67 29 94 21 / 04 99 62 98 77
e-mail	sebastien.denis@equineo.com

## 1.1 Nombre de points potentiels et atteints (mis au point selon rapport d'audit)

Nombre de points potentiels (potentiel spécifique à la collectivité)	411 Pt.
Points nécessaires pour le label Cit'ergie® (50%)	205.5 Pt.
Points nécessaires pour le label „european energy award gold“ (75%)	308.25 Pt.
Nombre de points atteints (points effectifs)	<b>220.8 Pt. 53.72 %</b>
Nombre de points programmés (col programmés)	35.6 Pt. 9 %
Version du catalogue d'actions	Version EMT 2013

## 1.2 Bases pour l'évaluation

### Rappel des points clés de l'historique de la politique énergétique et climatique de la collectivité

Dijon s'est donnée comme ambition de devenir une référence en matière d'écologie urbaine et a fait le choix de développer une politique ambitieuse de lutte contre le changement climatique.

En Décembre 2008, le Sénateur-Maire, François REBSAMEN, signe la Convention des Maires et place Dijon parmi les premières collectivités adhérentes. En participant à l'appel à projet lancé par l'ADEME Bourgogne et le Conseil Régional de Bourgogne, la Ville de Dijon s'engage dès lors volontairement – et avant le Grenelle - dans la réalisation d'un Plan climat exemplaire conjointement avec le Grand Dijon. Parallèlement, la Ville de Dijon décide de se lancer dans le processus de labellisation Cit'ergie qui a abouti dès 2010 à l'obtention de la reconnaissance Cap Cit'ergie. Depuis, Cit'ergie est devenu le processus de suivi et d'évaluation de la politique énergie climat de Dijon.

En 2012 le Conseil Municipal délibère son Plan Climat Energie Territorial en positionnant plus fortement encore Cit'ergie comme l'outil d'animation, de mise en œuvre, d'évaluation et de labellisation du Plan Climat.

Le Plan Climat municipal, réalisé de façon concomitante et de manière articulée avec les enjeux du Plan Climat du Grand Dijon, a abouti à la création d'une stratégie unique territoriale et d'un plan d'actions commun et complémentaire aux deux collectivités.

### Actions les plus importantes dans les six domaines (voir détails aux chapitres 3.3 et 3.4)

#### Développement territorial

##### Réalisé

- Le PLU, le PLH, le PDU et le SCOT ont été révisés parallèlement afin de partager les enjeux de chacun tout en prenant en compte les grands projets structurants (tram, réseau de chaleur) et les enjeux énergétiques et climatiques.
- Réalisation d'un outil opérationnel et d'accompagnement des maîtres d'ouvrage afin de prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans les opérations d'aménagement en cours ou à venir.
- Les EPLAAD sont certifiées ISO 14 001 et EMAS. L'ISO 14 001 en tant que SME est appliqué à toute nouvelle opération d'aménagement d'habitat et de parc d'activités qui leur est confiée. Les opérations de construction de bâtiments d'habitation, de bâtiments tertiaires ou autres sont hors périmètre. Il vise à prendre en compte en amont les impacts sociaux, environnementaux et énergétiques de leurs opérations. Le référentiel de travail des EPLAAD a permis de réaliser la liste des impacts environnementaux et aspects associés liés. Les thématiques couvertes sont : les déchets, l'air, le bruit, l'énergie, l'eau, la biodiversité, la mobilité.

##### Planifié

- Réalisation d'un schéma directeur des énergies. Ce schéma a pour objectif d'identifier l'état de développement des énergies (fossiles et renouvelables) sur le territoire actuellement et leurs potentiels de développement. Une stratégie sera mise en place pour atteindre les objectifs du PCET en prenant en compte les enjeux de sobriété et d'efficacité énergétique et plus particulièrement de réhabilitation thermique.
- Réalisation d'un travail de suivi et d'instrumentalisation pour permettre la caractérisation des îlots de chaleurs urbains du centre ville. Cette étude devrait permettre d'améliorer la connaissance de l'influence de l'environnement bâti sur les ambiances thermiques et de suivre l'évolution des paramètres météorologiques. L'objectif est de pouvoir engager une véritable campagne de lutte contre les îlots de chaleurs urbains à l'échelle de Dijon et du Grand Dijon. Ce travail est réalisé en partenariat avec l'Université de Bourgogne, Météo France et Alterre Bourgogne

#### Patrimoine de la collectivité

##### Réalisé

- Regroupement, 11 rue de l'hôpital, en septembre 2013, de 200 agents provenant de 5 sites éclatés, dans un bâtiment qui a subi une rénovation thermique BBC. Le bâtiment est instrumenté afin de permettre le suivi des consommations. C'est aussi un site exemplaire en matière de mobilité : les mobilités douces sont

favorisées au détriment de l'usage de la voiture individuelle. Ce projet se fait en lien avec le PDA et le développement des stations d'auto-partage.

- Etude sur le raccordement de bâtiments communaux au Réseau de Chaleur Urbain : une étude a été réalisée afin d'identifier les bâtiments communaux raccordables au RCU. Le Raccordement des bâtiments est actuellement en cours.

#### **Planifié**

- Travaux d'économie d'énergie sur les piscines : modification de l'hydraulicité de 2 piscines municipales, automatisation de la filtration, récupération des eaux de rinçage des filtres pour une utilisation de nettoyage de voirie et récupération d'énergie qui permet une économie importante de consommation d'eau et d'énergie (budget 650 000 euros)
- La Ville de Dijon a un contrat de maintenance globale des installations d'éclairage public sur 12 ans (2003 - 2015 : ETDE/CITELUM). Il intègre un diagnostic global des installations et fixait à l'origine un objectif de réduction des consommations énergétiques de 29% en 2015. Cet objectif a été réévalué en 2012 à -43% du fait de l'action du service éclairage public (avenant portant sur l'intégration des abaisseurs de puissance). Les investissements se poursuivent pour améliorer à nouveau les objectifs initiaux.

### **Approvisionnement en énergie et en eau, assainissement**

#### **Réalisé**

- Mise en marche d'un nouveau réseau de chaleur 80% ENR : 60% biomasse, 20% énergie de récupération (UIOM), 20% gaz pour la gestion des pointes. Ce nouveau réseau de chaleur construit sous l'une des nouvelles lignes du tramway devrait permettre d'économiser, à l'horizon 2020, 34 000 tCO<sub>2</sub> par an.
- L'usine d'incinération des déchets récupère l'énergie produite par la combustion des déchets afin de la réinjecter dans le réseau de chaleur. Cette chaleur de récupération devrait apporter 20% de l'énergie de ce réseau de chaleur.

#### **Planifié**

- Stratégie de développement des raccordements publics et privés au nouveau réseau de chaleur. Une stratégie de maîtrise des coûts de vente de l'énergie a été mise en place pour participer à la lutte contre la précarité énergétique. Le nouveau réseau de chaleur du Grand Dijon est l'un des moins chers de France.
- Création d'une chaufferie bois permettant d'atteindre plus de 60% d'ENR sur deux réseaux de chaleur existants. Le développement des raccordements seraient prolongés entre les deux réseaux.

### **Mobilité**

#### **Réalisé**

- Stratégie globale sur la mobilité : Inauguration de deux lignes de tramway, piétonisation du centre ville, développement de pistes cyclables le tout articulé avec une politique de stationnement et de circulation qui n'incite plus à venir en voiture au centre ville.
- Un PPP pour l'achat de bus hybrides a été passé afin de renouveler 50% de la flotte. Ces bus hybrides permettent de réduire de 30% les consommations d'énergie. Le PPP garantit une performance du matériel dans le temps en matière de consommation d'énergie notamment.
- Engagement énergétique sur le Tram via un 2ème PPP comprenant un volet au contrat sur la maîtrise de l'énergie dont : Des recherches d'économie d'énergie propres au système (super capacités, sous stations réversibles...), Une mise à profit des opportunités offertes par le projet pour produire de l'énergie non fossile et notamment la possibilité d'utiliser les toitures du dépôt pour la production d'électricité photovoltaïque, Un mécanisme financier (formule d'indexation, système de tunnel pour limiter la volatilité du prix...) permettant d'encadrer la facture énergétique, Un mécanisme de partage des risques (pertes et gains) liés à la consommation, La possibilité d'alimenter les lignes de tramway à partir de la centrale de traitement des ordures ménagères, Toute autre proposition de la Société de Projet.

#### **Planifié**

- Réalisation d'un schéma directeur piéton et cyclable, ce dernier intégrant un guide de la route pour les cyclistes afin de mieux gérer les conflits d'usages entre les différents modes de déplacements.
- Révision du Plan de Déplacement des Agents de la Ville de Dijon, du CCAS et du Grand Dijon. Un objectif fort est de privilégier les déplacements doux et de réduire le nombre de véhicules du parc de la Ville. Un focus sur un site pilote « 11 rue de l'hôpital » est étudié avant déploiement sur l'ensemble des collectivités.

### **Organisation interne**

#### **Réalisé**

- Afin de structurer la politique énergétique et climatique le Service Ecologie Urbaine, en charge des Plans Climat Energie Territoriaux de Dijon et de Grand Dijon, a été mutualisé. Par ailleurs, a été créé un Service de l'énergie, lui aussi mutualisé, en charge de la gestion du patrimoine des deux collectivités ainsi que de la Stratégie de déploiement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique sur le territoire du Grand Dijon.
- Le Comité de pilotage Plan Climat Energie Territorial a été mutualisé entre Dijon et Grand Dijon. Un Comité de suivi des Plans Climat Energie Territoriaux a été créé, regroupant l'ensemble des Directeurs Généraux Adjointes. Les deux comités en profitent pour suivre le dispositif IlliCommunes animé par Grand Dijon et auquel participe la Ville. Enfin, un dispositif de référents a été mis en place parallèlement à l'élaboration du plan d'actions. Parmi eux, les référents mobilité, urbanisme, habitat, énergie travaillent très régulièrement avec le service écologie urbaine. Ils ont quasiment tous répondu présents à la réunion d'audit.

- Déploiement d'un logiciel multi-postes pour le suivi, l'évaluation et le reporting des Plans Climat Dijon et Grand Dijon

**Planifié**

- Elaboration du budget énergie climat de la Ville de Dijon en s'appuyant sur le déploiement d'un nouveau logiciel de comptabilité analytique.
- Un travail sur l'évaluation du plan d'actions du Plan Climat Energie Territorial, qui comprend les actions du Grand Dijon, de Dijon mais aussi des acteurs du territoire, doit être mis en place afin qu'il devienne un vrai outil d'aide à la décision.

**Communication, coopération**

**Réalisé**

- La Ville de Dijon a mis en place un dispositif de mobilisation des habitants au travers du concours Familles Eco-Logis (FAEP). Les thématiques de l'énergie, de l'eau et des déchets sont traitées pour cette troisième édition du défi 2013-2014. Entre 40 et 50 familles participent chaque année au concours.
- Dans le cadre du programme européen Rêve d'Avenir, Dijon a été en 2012, la ville test de l'outil Wattact. Cet outil, qui a pour vocation de mobiliser massivement la population, a été expérimenté dans le cadre du concours Familles Eco-Logis.

**Planifié**

- Une étude de faisabilité est programmée pour créer un dispositif de sensibilisation, de mobilisation et d'accompagnement du public sur la réduction des consommations énergétiques et la réhabilitation du patrimoine bâti en lien avec les dispositifs et programmes déjà existants. Ce dispositif intégrera le projet de guichet unique.
- La Maison de l'emploi et du développement durable travaille actuellement sur l'accompagnement à la structuration du secteur du BTP localement dans le domaine de la réhabilitation thermique. Un comité de pilotage a été constitué composé de l'ensemble des acteurs du territoire concerné.

Taux de réalisation par domaine en % des points potentiels (tiré de l'onglet « catalogue » de l'EMT)

**Domaine 1 : Planification du développement territorial**

Catalogue

No.	Fav	Titre	Qualité de mise en oeuvre					
			Max	Pot	Eff	Eff	Plan	Plan
1		<b>Planification du développement territorial</b>	84	67	46.9	70%	7.2	11%
1.1		<b>Définition de la politique énergétique et climatique</b>	32	24	17.7	74%	3.2	13%
1.1.1		Vision et engagement	6	6	4.5	75%	1.5	25%
1.1.2		Définition et stratégie de la politique de protection énergie climat	6	0	0.0	75%	0.0	20%
1.1.3		Bilan, systèmes d'indicateurs	10	10	8.0	80%	0.5	5%
1.1.4		Analyse des impacts du changement climatique	6	6	3.6	60%	1.2	20%
1.1.5		Principes de gestion des déchets	4	2	1.6	80%	0.0	0%
1.2		<b>Planification territoriale en faveur de l'énergie et du climat</b>	20	15	9.0	60%	4.0	27%
1.2.1		Programmation énergétique territoriale	10	10	5.5	55%	3.0	30%
1.2.2		Planification des déplacements	10	5	3.5	70%	1.0	20%
1.3		<b>Planification urbaine</b>	20	20	18.0	90%	0.0	0%
1.3.1	★	Règlement d'urbanisme	10	10	9.0	90%	0.0	0%
1.3.2	★	Exemplarité de la maîtrise d'ouvrage publique dans l'aménagement urbain et rural	10	10	9.0	90%	0.0	0%
1.4		<b>Autorisations d'urbanisme et contrôle</b>	12	8	2.2	28%	0.0	0%
1.4.1		Permis de construire et contrôle des constructions	8	4	1.8	45%	0.0	0%
1.4.2		Conseil énergie-climat pour les constructeurs	4	4	0.4	10%	0.0	0%

**Domaine 2 : Patrimoine de la collectivité**

2		<b>Patrimoine de la collectivité</b>	76	76	28.7	38%	4.4	6%
2.1		<b>Energie et Gestion de l'Eau</b>	26	26	10.3	40%	1.8	7%
2.1.1		Normes pour la construction et la gestion des bâtiments publics	4	4	1.2	30%	0.0	0%
2.1.2		Etat des lieux, analyse	6	6	2.4	40%	0.0	0%
2.1.3		Contrôle des consommations, suivi	6	6	2.7	45%	1.8	30%
2.1.4		Programme de rénovation	6	6	1.8	30%	0.0	0%
2.1.5		Constructions ou rénovations exemplaires	4	4	2.2	55%	0.0	0%
2.2		<b>Valeurs-cibles énergétiques, efficacité et impact climatique</b>	40	40	10.4	26%	2.0	5%
2.2.1		Energies renouvelables - Chaleur	8	8	2.4	30%	0.8	10%
2.2.2		Energies renouvelables - Electricité	8	8	1.2	15%	1.2	15%
2.2.3		Efficacité énergétique - Chaleur	8	8	2.4	30%	0.0	0%
2.2.4		Efficacité énergétique - Electricité	8	8	2.4	30%	0.0	0%
2.2.5		Emissions de CO2 et de GES des bâtiments publics	8	8	2.0	25%	0.0	0%
2.3		<b>Mesures spéciales</b>	10	10	8.0	80%	0.6	6%
2.3.1		Eclairage public	6	6	5.4	90%	0.6	10%
2.3.2		Economie d'eau	4	4	2.6	65%	0.0	0%

### Domaine 3 : Approvisionnement énergie, eau, assainissement et déchets

3	<b>Approvisionnement énergie, eau, assainissement</b>	104	46	20.4	44%	2.0	4%
3.1	<b>Stratégie en matière de distribution d'énergie</b>	10	4	0.5	13%	0.0	0%
3.1.1	Contrôle des DSP en matière d'énergie	6	2	0.5	25%	0.0	0%
3.1.2	Financement de l'efficacité énergétique et des ENR	4	2	0.0	0%	0.0	0%
3.2	<b>Offre, tarifications et services aux usagers</b>	18	4	0.6	15%	0.0	0%
3.2.1	Services de la collectivité et ses partenaires	6	0	0.0	0%	0.0	0%
3.2.2	Achats d'électricité verte sur le territoire	8	4	0.6	15%	0.0	0%
3.2.3	Sensibilisation des consommateurs d'énergie	4	0	0.0	0%	0.0	0%
3.3	<b>Production énergétique locale</b>	34	17	9.9	58%	2.0	12%
3.3.1	Récupération de chaleur industrielle	6	3	0.5	15%	0.0	0%
3.3.2	Chaleur et refroidissement issus d'énergies renouvelables	10	10	7.0	70%	2.0	20%
3.3.3	Electricité issue d'énergies renouvelables	8	4	2.4	60%	0.0	0%
3.3.4	Récupération de chaleur sur la production d'électricité, cogénération	10	0	0.0	0%	0.0	0%
3.4	<b>Efficacité énergétique - Adduction d'eau potable</b>	8	4	1.9	48%	0.0	0%
3.4.1	Analyse et état de l'efficacité énergétique - eau potable	6	3	1.5	50%	0.0	0%
3.4.2	Mesures d'économie de l'eau	2	1	0.4	40%	0.0	0%
3.5	<b>Efficacité énergétique - assainissement</b>	18	9	3.2	36%	0.0	0%
3.5.1	Analyse et état de l'efficacité énergétique - assainissement	6	3	1.2	40%	0.0	0%
3.5.2	Récupération de chaleur sur les eaux usées	4	2	0.7	35%	0.0	0%
3.5.3	Valorisation des boues d'épuration par méthanisation	4	2	0.3	15%	0.0	0%
3.5.4	Gestion des eaux pluviales	4	2	1.0	50%	0.0	0%
3.6	<b>Energie résultant de la valorisation des déchets</b>	16	8	4.3	54%	0.0	0%
3.6.1	★ Energie issue de l'incinération des déchets	8	4	3.8	95%	0.0	0%
3.6.2	Valorisation énergétique des biodéchets	4	2	0.5	25%	0.0	0%
3.6.3	Valorisation énergétique des gaz de décharge	4	2	0.0	0%	0.0	0%

**Domaine 4 : Mobilité**

4	<b>Mobilité</b>	96	89	56.4	63%	8.7	10%
4.1	<b>Gestion de la mobilité</b>	8	8	4.8	60%	1.4	18%
4.1.1	Aide à la mobilité durable au sein de la collectivité	4	4	2.8	70%	0.8	20%
4.1.2	Flotte de véhicules de la collectivité	4	4	2.0	50%	0.6	15%
4.2	<b>Transport individuel motorisé et stationnement</b>	28	28	19.1	68%	2.3	8%
4.2.1	Gestion du stationnement	8	8	6.4	80%	0.0	0%
4.2.2	Régulation du trafic sur les axes principaux	6	6	5.1	85%	0.0	0%
4.2.3	Réduction de la vitesse et valorisation de l'espace public	10	10	6.0	60%	1.5	15%
4.2.4	Logistique urbaine	4	4	1.6	40%	0.8	20%
4.3	<b>Mobilité douce</b>	26	26	15.2	58%	2.5	10%
4.3.1	Réseau piétonnier, signalisation	10	10	6.5	65%	1.0	10%
4.3.2	Réseau cyclable, signalisation	10	10	6.0	60%	1.5	15%
4.3.3	Stationnement cycliste	6	6	2.7	45%	0.0	0%
4.4	<b>Transports publics</b>	20	13	10.1	77%	1.1	8%
4.4.1	★ Qualité de l'offre des transports publics	10	5	4.3	85%	0.5	10%
4.4.2	Priorité aux transports publics dans le trafic	4	2	1.3	65%	0.0	0%
4.4.3	Intermodalité	6	6	4.5	75%	0.6	10%
4.5	<b>Marketing de la mobilité</b>	14	14	7.2	51%	1.4	10%
4.5.1	Information et promotion de la mobilité durable	8	8	4.8	60%	0.8	10%
4.5.2	Indicateurs de mobilité exemplaires	6	6	2.4	40%	0.6	10%

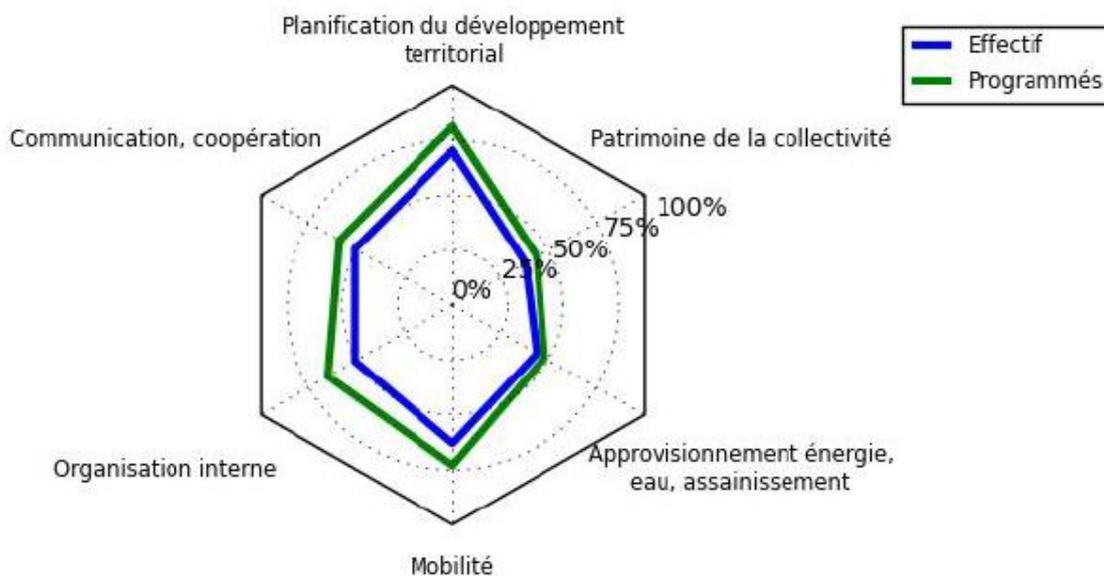
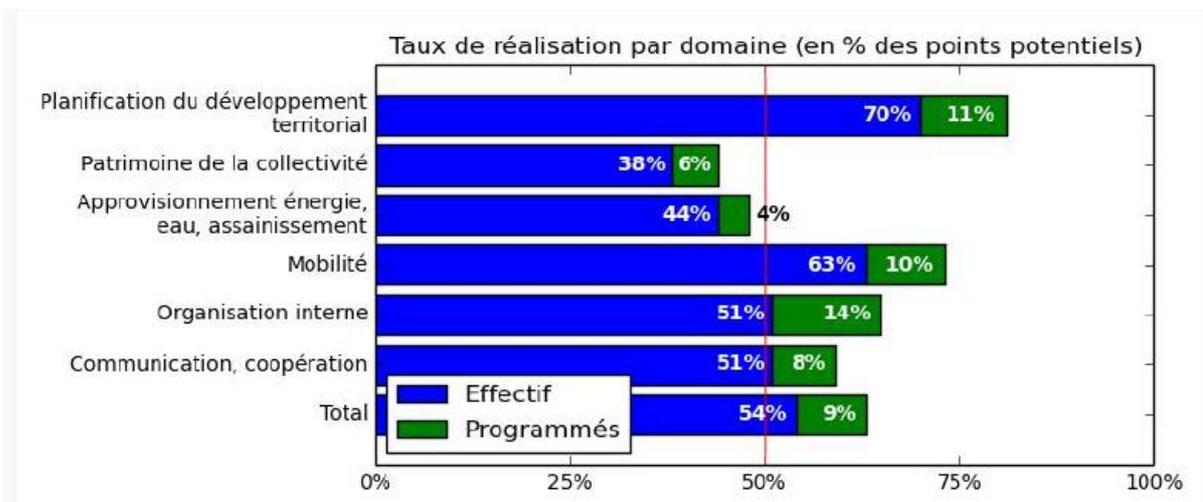
**Domaine 5 : Organisation interne**

5	<b>Organisation interne</b>	44	44	22.6	51%	6.3	14%
5.1	<b>Structures internes</b>	12	12	7.2	60%	1.8	15%
5.1.1	Ressources humaines, organisation	8	8	5.2	65%	0.8	10%
5.1.2	Comité de pilotage	4	4	2.0	50%	1.0	25%
5.2	<b>Processus internes</b>	24	24	11.4	48%	3.7	15%
5.2.1	Participation du personnel	2	2	0.2	10%	0.4	20%
5.2.2	Suivi des résultats et planification annuelle	10	10	7.0	70%	1.5	15%
5.2.3	Formation et sensibilisation	6	6	1.8	30%	1.2	20%
5.2.4	Marchés publics et consommables	6	6	2.4	40%	0.6	10%
5.3	<b>Finances</b>	8	8	4.0	50%	0.8	10%
5.3.1	Budget pour la politique énergétique	8	8	4.0	50%	0.8	10%

**Domaine 6 : Communication, coopération**

6		<b>Communication, coopération</b>	96	89	45.8	51%	7.0	8%	
6.1		<b>Stratégie de communication et de coopération</b>	8	8	4.8	60%	0.8	10%	
6.1.1		Plan de communication, travail de coopération	4	4	2.0	50%	0.8	20%	
6.1.2		Identité Energie-Climat de la collectivité	4	4	2.8	70%	0.0	0%	
6.2		<b>Pouvoirs publics</b>	16	16	10.0	63%	0.0	0%	
6.2.1		Coopération avec les organismes sociaux d'hébergement	6	6	3.6	60%	0.0	0%	
6.2.2	★	Autres collectivités et régions	6	6	4.5	75%	0.0	0%	
6.2.3		Instances publiques, nationales, régionales	2	2	1.5	75%	0.0	0%	
6.2.4		Enseignement supérieur et recherche	2	2	0.4	20%	0.0	0%	
6.3		<b>Activités économiques et entreprises</b>	24	17	7.1	42%	0.7	4%	
6.3.1		Programmes d'efficacité énergétique dans et avec l'industrie, les entreprises et les services	10	5	2.0	40%	0.0	0%	
6.3.2		Investisseurs et promoteurs immobiliers	6	6	3.9	65%	0.0	0%	
6.3.3		Développement durable de l'économie locale	4	2	0.4	20%	0.3	15%	
6.3.4		Sylviculture et agriculture	4	4	0.8	20%	0.4	10%	
6.4		<b>Grand public et relais d'opinion</b>	24	24	15.2	63%	2.0	8%	
6.4.1		Concertation avec la société civile	6	6	3.0	50%	0.6	10%	
6.4.2	★	Consommateurs et habitants	10	10	7.0	70%	1.0	10%	
6.4.3		Etablissements scolaires et centres de petite enfance	4	4	2.8	70%	0.4	10%	
6.4.4		Les relais d'opinion	4	4	2.4	60%	0.0	0%	
6.5		<b>Soutien aux initiatives privées</b>	24	24	8.7	36%	3.5	15%	
6.5.1		Conseils sur l'énergie, le climat, la mobilité et l'écologie	10	10	2.5	25%	2.5	25%	
6.5.2		Projet phare	4	4	3.2	80%	0.0	0%	
6.5.3		Soutien financier	10	10	3.0	30%	1.0	10%	
			<b>500</b>	<b>411</b>	<b>220.8</b>	<b>54%</b>	<b>35.6</b>	<b>9%</b>	

**Taux de réalisation par domaine en % des points potentiels** (tiré de l'onglet « catalogue » de l'EMT, et « voir les résultats sous forme de graphique »))



### 1.3 Obligations envers l'ADEME

Les autorités politiques de la collectivité ont pris connaissance des principes régissant les conditions de la labellisation Cit'ergie® et ont signé le règlement du label qui en définit les conditions d'octroi.

Avec la signature du règlement et la présente demande de label, la collectivité s'engage à :

- Mettre en place un comité de pilotage et un groupe de travail (équipe projet ou groupe technique), leur donner les compétences nécessaires et définir leurs tâches.
- Mettre en œuvre dans les délais et dans le cadre du budget alloué les actions définies dans le programme de politique énergétique et climatique qu'elle a adopté pour les quatre prochaines années. La collectivité montre ainsi sa recherche d'amélioration continue et les efforts réguliers qu'elle investit dans sa politique énergétique et climatique et de réduction de gaz à effet de serre.
- Appliquer strictement la charte graphique régissant les conditions d'utilisation du logo Cit'ergie® (du logo CAP Cit'ergie®).
- Suivre et mesurer avec le conseiller Cit'ergie® accrédité les progrès réalisés suite à la mise en œuvre des actions du programme de la politique énergétique et climatique dans le cadre d'une visite annuelle de suivi.
- Rendre les résultats accessibles au public (mise en ligne du chapitre 1 de ce dossier sur le site [www.citergie.ademe.fr](http://www.citergie.ademe.fr)).
- Remplir les déclarations annuelles de population et s'acquitter de droits annuels du label auprès de l'ADEME.
- Rédiger le Dossier de demande de labellisation Cit'ergie® ou de reconnaissance CAP Cit'ergie® ou de labellisation Cit'ergie® eea® gold.

Dans le cas de la reconnaissance CAP Cit'ergie®, la collectivité s'engage en outre, au cours des quatre années suivant celle-ci, à remplir les conditions de performance nécessaires à la labellisation Cit'ergie®.

Une demande de renouvellement du label doit être faite tous les 4 ans : elle nécessite un nouvel état des lieux, la construction d'un nouveau programme de politique énergétique et climatique, un audit de renouvellement et un dépôt de dossier de demande de renouvellement qui est confirmé par une décision de la Commission nationale du label.

### 1.4 Obligations envers le Forum European Energy Award e.V.

La procédure de labellisation european energy award® gold est soumise à des frais ([www.citergie.ademe.fr](http://www.citergie.ademe.fr))

Aucune autre obligation supplémentaire ne découle de la labellisation european energy award® gold pour la collectivité vis-à-vis du Forum European Energy Award e.V, ce dernier se référant à la convention de partenariat signée entre la collectivité candidate et l'ADEME.

### 1.5 Signatures

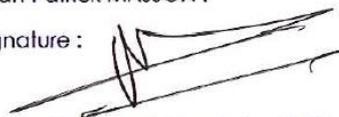
Les signataires s'engagent à respecter l'ensemble des obligations décrites dans les paragraphes précédents et tout particulièrement le chapitre 1.3 ainsi que la mise en œuvre du programme de politique énergétique et climatique du chapitre 3.4.

L'élu référent de la collectivité

Dijon, Vendredi 25 Octobre 2013

Jean-Patrick MASSON :

Signature :



Le conseiller Cit'ergie®

Montpellier, Jeudi 24 octobre 2013

Sébastien DENIS

Signature :



## Chapitre 2 : Portrait de la collectivité



Etabli le : 24.10.2013

Site de la collectivité : [www.dijon.fr](http://www.dijon.fr)

Site de l'INSEE : [www.insee.fr](http://www.insee.fr) (recensement de la population et données statistiques des collectivités)

Voir Agence de l'urbanisme (pour les données sur l'habitat)

### 2.1 Structure de la collectivité

(\* A remplir par le chef de projet Cit'ergie® de la collectivité)

<b>Collectivité</b>	<b>Dijon</b>	
<b>Région</b>	<b>Bourgogne</b>	
<b>Département</b>	<b>Côte d'Or</b>	
Type de collectivité	Ville	
Nombre d'habitants (année)	156 133 Hab. (population municipale selon l'INSEE en 2009)	
<b>Emplois par secteur</b>		
Emplois du secteur primaire	(agriculture)	0,3 %
Emplois du secteur secondaire	(industrie et artisanat)	15,2 %
Emplois du secteur tertiaire	(services)	84,5 %
<b>Total personnes actives</b>		<b>69,4%</b>
<b>Habitat</b>		
Logement principal		90,1 %
Propriétaires		42,7 %
Locataires en parc privé		41,9%
Locataires en parc habitat social		12,2%
<small>(attention sources recensement. Données DDT/Dijon 16,75%) définition de la loi SRU</small>		
<b>Total bâtiments avec logements</b>		<b>82,7 %</b>

### 2.2 Organisation de la collectivité

Le Sénateur-Maire Monsieur François REBSAMEN est Maire de Dijon et Président du Grand Dijon depuis 2001. Il est également Sénateur de la Côte d'Or depuis 2008. Monsieur Jean-Patrick MASSON, adjoint au Maire, est délégué à l'Ecologie Urbaine depuis 2001 également et Vice-président du Grand Dijon.

9 commissions ont été créées au sein de la municipalité. Le Maire les préside toutes. Il est assisté, pour celle de l'Ecologie Urbaine par Messieurs Jean-Patrick MASSON et Pierre PRIBETICH.

Les autres commissions concernent la réussite éducative, les sports et la jeunesse, la solidarité, la citoyenneté et la démocratie locale, la culture, l'animation et l'attractivité, l'espace public, les déplacements et la tranquillité publique, les grands projets, les finances, la modernisation du service public et le personnel.

#### **Au sein de l'administration, les personnes principalement concernées par l'énergie et le climat sont :**

- Monsieur Philippe BERTHAUT, directeur général des services mutualisés Dijon – Grand Dijon
- Monsieur Jean-François MACAIGNE, directeur général adjoint mutualisé Dijon – Grand Dijon en charge du pôle développement urbain et habitat qui comprend notamment le Service Ecologie Urbaine.
- Monsieur Philippe ROUMILHAC, directeur général adjoint mutualisé du Pôle Environnement
- Le Service Ecologie Urbaine composé de :

- o Madame Oanez CODET-HACHE, responsable du service et chef de projet des plans climat énergie territoriaux de Dijon et du Grand Dijon, ainsi que du label Cit'ergie de la Ville de Dijon et du Grand Dijon
- o Madame Sophie BIENTZ, chargée de mission au service écologie urbaine mutualisée Dijon-Grand Dijon, en charge du dispositif Illicommunes, de l'adaptation au changement climatique et des relations avec les autres services sur les questions d'urbanisme et de mobilité,
- o Madame Marie-Françoise DODET, animatrice des plans climat énergie territoriaux Dijon-Grand Dijon, en charge du concours Familles Eco-Logis, de la mobilisation des agents et des habitants. Elle vient en appui de la chef de projet sur la mobilisation des acteurs du territoire et l'organisation des journées Illico2.

**Les référents des principaux services concernés sont :**

- Madame Lucile Ecoffet, Directrice Générale Adjointe du pôle Ressources Humaines
- Monsieur Philippe Roumilhac, Directeur Général Adjoint du pôle Environnement, et responsable du service énergie
- Monsieur Silvère Cordin, Ingénieur au service énergie,
- Madame Valérie Mazzella, Responsable du service collecte et tri des déchets,
- Madame Emilie Nourin, Chargée de mission réduction et prévention des déchets,
- Madame Myriam Guermonprez, Responsable du service habitat,
- Monsieur Jacques Vaussanvin, Adjoint aux relations extérieures, domaine public au pôle DGST
- Monsieur Francis Dujardin, Responsable de l'éclairage public au sein du service exploitation au pôle DGST
- Madame Noémie Ghersallah, Responsable du pôle déplacement,
- Monsieur Pierre Lerch, Directeur Général Adjoint en charge du pôle éco-urbanisme et aménagement urbain,
- Madame Véronique Vacher, Responsable du service développement urbain et planification au sein du pôle éco-urbanisme et aménagement urbain
- Monsieur Laurent Dessay, Responsable du service écologie et projets urbains au sein du pôle éco-urbanisme et aménagement urbain

**2.3 Organisation Cit'ergie® de la collectivité**

*Indiquer ici comment la collectivité va s'organiser pour suivre la politique énergétique pour les 4 années à venir.*

*Structures et fonctionnement*

*Quel est le comité de pilotage ? Rôle, composition, organisation, pilotage, nombre de réunion et fréquence*

La démarche de labellisation Cit'ergie est intégrée dans le Plan Climat Energie Territorial. Cit'ergie étant à la fois l'outil de suivi, d'évaluation mais aussi le label du Plan Climat Energie Territorial. Par ailleurs, il est important de rappeler ici que les Plans Climat Energie Territoriaux de la Ville de Dijon et du Grand Dijon ainsi que les démarche de labellisation Cit'ergie de la Ville de Dijon et du Grand Dijon sont construites conjointement - un certain nombre d'étapes étant mutualisées. C'est la raison pour laquelle a été créé un Comité de Pilotage unique du Plan Climat Energie Territorial mutualisé pour la Ville de Dijon et le Grand Dijon qui se réunit deux fois par an à minima et plus en fonction de l'actualité du Plan Climat Energie Territorial. Le Comité de Pilotage est présidé par Jean-Patrick Masson, élu référent des Plans Climat Energie Territoriaux.

*Comment est constitué l'équipe projet Cit'ergie® ? Rôle, composition, chef de projet, organisation, pilotage, nombre de réunion et fréquence, livrables.*

**L'équipe projet est composée de :**

- Jean-Patrick Masson, Adjoint au Maire à l'écologie urbaine, en charge du Plan Climat Energie Territorial et de la stratégie énergétique,
- Jean-François Macaigne, Directeur Général Adjoint,
- Le Service Ecologie Urbaine composée de :
  - o Oanez CODET-HACHE, chef de projet Plan Climat Energie Territorial,
  - o Sophie BIENTZ, chargée de mission Plan Climat Energie Territorial,
  - o Marie-Françoise DODET, animatrice du Plan Climat Energie Territorial.

Un réseau de référents Plan Climat Energie Territorial – Cit'ergie a été créé. Des réunions sont régulièrement organisées avec les référents des principaux services concernés par les enjeux énergétiques et climatiques. Ces réunions permettent d'avancer sur la mise en œuvre des actions du Plan Climat Energie Territorial et la construction de nouvelles actions de ce dernier. L'ensemble des référents sont réunis au moins une fois par an pour réaliser l'état d'avancement du Plan Climat Energie Territorial. Le conseiller Cit'ergie les rencontre chaque année depuis 3 ans.

L'équipe projet se charge du pilotage, du suivi et de l'évaluation du Plan Climat Energie Territorial et de la labellisation Cit'ergie. Elle a en charge l'animation interne de la démarche et la mobilisation des acteurs du territoire et des habitants. Elle travaille en transversalité avec les référents, à l'élaboration d'actions du Plan Climat Energie Territorial. Enfin, elle accompagne les référents pour une meilleure intégration des enjeux énergie-climat au sein de leurs projets.

Un comité de suivi du Plan Climat Energie Territorial a été créé en 2012. Il est composé des Directeurs Généraux Adjointes de la Ville de Dijon et du Grand Dijon. Il se réunit, à minima, à chaque étape de l'avancée du Plan Climat Energie Territorial et de la labellisation Cit'ergie. En 2013, pour la labellisation Cit'ergie de la Ville de Dijon, il s'est réuni à trois reprises : au lancement, suite aux premiers ateliers d'état des lieux et enfin pour une restitution finale. Le Comité de suivi est présidé par Jean-Patrick Masson, élu référent des Plans Climat Energie Territoriaux.

Des synthèses de l'avancée du Plan Climat Energie Territorial et de Cit'ergie sont réalisés par ailleurs :

- auprès de l'ensemble des chefs de services, d'une part, par Oanez CODET-HACHE, chef de projet Plan Climat Energie Territorial, dans le cadre des réunions de chefs de services qui se tiennent mensuellement. Des points d'avancées sur des actions du Plan Climat Energie Territorial sont aussi relayés dans cette instance.
- Auprès de l'ensemble des élus de la majorité, d'autre part, par Jean-Patrick MASSON, élu référent au Plan Climat Energie Territorial, une fois par an, dans le cadre des réunions de municipalité qui se tiennent chaque lundi.

Des présentations de l'avancée du Plan Climat Energie Territorial et de Cit'ergie sont réalisées, une à deux fois par an en fonction des besoins, à destination de l'ensemble des élus de la majorité lors des réunions de municipalité qui se tiennent chaque lundi. Cette instance permet de poursuivre la sensibilisation et d'informer les élus.

*Fonctionnement notamment décrire les modalités si les objectifs ne sont pas atteints, les actions non réalisées, ou si des dysfonctionnements apparaissent.*

Le service écologie urbaine suit l'avancée des actions des services à minima une fois par an dans le cadre des visites annuelles Cit'ergie et pour certains services mensuellement.

Lors de soucis sur l'avancée d'une action, les blocages sont identifiés par le Service écologie urbaine et le Service concerné. Dans le cas où aucune solution n'est pas trouvée, l'information est remontée au DGA qui gèrera la question directement avec le DGA concerné. L'élu référent et l'élu concerné peuvent être sollicités si le problème est d'ordre politique.

S'il est nécessaire d'avoir une validation sur l'avancée d'un dossier, une note au Maire est systématiquement réalisée.

*Quels sont les outils de suivi, par qui et les modes de validation ?*

Les outils de suivi du Plan Climat Energie Territorial et de Cit'ergie sont :

- La Stratégie énergie-climat définie dans le Plan Climat Energie Territorial,
- Le plan d'actions du Plan Climat Energie Territorial suivi avec le logiciel informatique Via MP,
- Le tableau de bord et les indicateurs du Plan Climat Energie Territorial (indicateurs Cit'ergie, indicateurs kwh et CO2 économisés...)

*Plan d'actions : modalités de mise à jour du plan d'actions (avancement des actions) par la chef de projet Cit'ergie® avec l'équipe projet, au minimum 2 fois par an. La mise à jour annuelle est effectuée juste avant la visite annuelle du conseiller Cit'ergie®.*

*Tableau des indicateurs : modalités de mise à jour du tableau des indicateurs*

*Tableau des objectifs : modalités de mise à jour de l'avancement du plan d'actions Cit'ergie® par rapport aux objectifs fixés.)*

Tous les ans des réunions thématiques de travail avec les référents permettent de mettre à jour le plan d'actions du Plan Climat Energie Territorial, le tableau de bord et les indicateurs. Les indicateurs sont renseignés en fonction instantanément ou à l'occasion d'une grande mise à jour annuelle. C'est aussi l'occasion d'identifier les actions en projet ou en cours non inscrites dans le Plan Climat Energie Territorial ainsi que les actions qui ont plus de mal à avancer. La collectivité utilise l'EEA Management Tool (EMT) pour réaliser son suivi. Nouvellement dotée cette année, la Ville l'utilisera pour le suivi de la mise en œuvre à compter de maintenant. Les différents espaces, pratiques et ergonomiques, du catalogue permettront ce suivi.

Des réunions intermédiaires sont organisées avec certains services. Ces services sont identifiés de la manière suivante :

- Les services très dynamiques et qui mettent en place beaucoup d'actions,
- Les services à fort enjeu énergie-climat,
- Les services qui élaborent de nouvelles actions alimentant le Plan Climat Energie Territorial,
- Les services accompagnés par le service écologie urbaine afin de permettre l'intégration des enjeux énergie-climat dans les projets en cours ou à venir
- Les services en lien avec les régies, les délégataires et les prestataires – notamment lors de l'actualisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre et du Plan Climat.

**Ci-après : organigramme des services mutualisés Ville de Dijon – Grand Dijon**



**Comité de pilotage Cit'ergie® (niveau politique et décisionnel)**

<b>Prénom</b>	<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Ville ou intercommunalité</b>
Jean-Patrick	Masson	Adjoint au Maire	Dijon
André	Gervais	Adjoint au Maire	Dijon
Nathalie	Koenders	Adjoint au Maire	Dijon
Laurent	Grandguillaume	Conseiller Municipal	Dijon
Danielle	Juban	Conseillère Municipale	Dijon
Pierre	Pribetich	Vice-Président	Grand Dijon
José	Almeida	Vice-Président	Grand Dijon
Rémi	Detang	Vice-Président	Grand Dijon
Esmonin	Jean	Vice-Président	Grand Dijon
Gilles	Trahard	Conseiller Communautaire	Grand Dijon
Michel	Bourni	Conseiller Communautaire	Grand Dijon
Murat	Bayam	Conseiller Communautaire	Grand Dijon
Stéphane	Goichon	DGST	Dijon/Grand Dijon
Pierre	Lerch	DGA urbanisme	Dijon/Grand Dijon
Philippe	Roumilhac	DGA environnement	Dijon/Grand Dijon
Mathilde	Tournier	DGA finance	Dijon/Grand Dijon
Jean-Michel	Grenier	DGA réussite éducative	Dijon
Bruno	Marques	DGA vie des quartiers	Dijon
Lucile	Ecoffet	DRH	Dijon/Grand Dijon
Jean-Christophe	Henrard	Cabinet/Communication	Dijon
Maïté	Picq	Communication	Grand Dijon
Myriam	Guermonprez	Directrice Service Habitat	Grand Dijon
Silvère	Cordin	Adjoint Service Energie	Dijon/Grand Dijon
Noémie	Ghersallah	Directrice mobilités	Grand Dijon
Jacques	Vaussanvin	Directeur adjoint DGST	Dijon/Grand Dijon
Véronique	Vacher	Directrice développement urbain pôle urbanisme	Grand Dijon
Line	Barbier	Directrice Foncier	Grand Dijon
Laurent	Dessay	Directeur écologie et projets urbains	Grand Dijon
François	Bellouard	Directeur Développement Durable	DREAL
Florent	Duval	Chargé de mission	Région Bourgogne
Franck	Dumaitre	Chargé de mission	Ademe
Jean-François	Maccaigne	DGA développement urbain et habitat	Dijon/Grand Dijon
Oanez	Codet-Hache	Chef de projet	Dijon/Grand Dijon

**Equipe projet Cit'ergie® (niveau opérationnel)**

<b>Prénom</b>	<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Ville ou intercommunalité</b>
Jean-Patrick	MASSON	Adjoint au Maire	Dijon – Grand Dijon

Jean-François	MACAIGNE	Directeur Général Adjoint	Dijon – Grand Dijon
Oanez	CODET-HACHE	Chef de projet PCET	Dijon – Grand Dijon
Sophie	BIENTZ	Chargée de mission PCET	Dijon – Grand Dijon
Marie-Françoise	DODET	Animatrice du PCET	Dijon – Grand Dijon

**Groupe de travail par domaine (pas obligatoire - sauf dans les grandes collectivités)**

**Domaine 1**

Prénom	Nom	Fonction	Ville ou intercommunalité
Laurent	DESSAY	Responsable du service Ecologie et Projets Urbains	Grand Dijon
Christine	GAUTHE	Responsable du service droits des sols	Grand Dijon
Myriam	GUERMONPREZ	Responsable du service Habitat	Grand Dijon
Line	BARBIER	Responsable du service Foncier et Patrimoine	Grand Dijon
Anne	VOLATIER	Responsable du service Observatoire	Grand Dijon
Muriel	PRUDHOMME	Responsable du service Planification et Réglementation	Grand Dijon
Anne	BERTHOMMIER	Responsable du SCOT	SCOT
Véronique	VACHER	Responsable du service Développement urbain et territorial	Grand Dijon
Emmanuel	BOUILLIN	Directeur du Développement Durable	EPLAAD

**Domaine 2**

Prénom	Nom	Fonction	Ville ou intercommunalité
Philippe	ROUMILHAC	DGA – Pôle Environnement	Dijon - Grand Dijon
Silvère	CORDIN	Responsable de la cellule méthodes au Service Energie	Dijon - Grand Dijon
Emmanuel	FISCH	Chargé de mission grands projets au Service Architecture - Bâtiments	Dijon - Grand Dijon
Loïc	MILLION	Responsable Pôle Etudes	Dijon - Grand Dijon
Gilles	DECALLOZ	Direction des sports	Dijon - Grand Dijon
Catherine	EMERIAU	Adjointe au service Paysages, Espaces Publics et Réseaux	Dijon - Grand Dijon

**Domaine 3**

Prénom	Nom	Fonction	Ville ou intercommunalité
Philippe	ROUMILHAC	DGA – Pôle Environnement	Dijon - Grand Dijon
Valérie	MAZZELLA	Responsable du service collecte et tri des déchets	Grand Dijon
Emilie	NOURRIN	Chargée de mission réduction et prévention des déchets	Grand Dijon
Soazic	LEGUEN	Responsable du service Paysages, espaces publics et réseaux. Référente eau-assainissement	Dijon - Grand Dijon

**Domaine 4**

Prénom	Nom	Fonction	Ville ou intercommunalité
Laurent	HEINRICK	Responsable des ateliers et du garage	Dijon - Grand Dijon
Damien	GOLANSKI	Responsable relations sociales à la DRH	Dijon - Grand Dijon
Francis	DUJARDIN	Responsable du service Eclairage Public et Déplacements	Dijon - Grand Dijon
Alexandre	PONNELLE	Responsable du service Circulation	Dijon - Grand Dijon
Noémie	GHERSALLAH	Responsable du pôle Déplacement	Grand Dijon
Benjamin	CHALUMEAU	Chargé de mission au service aménagement et grandes infrastructures	Grand Dijon
Jacques	VAUSSANVIN	Adjoint à la DGST aux relations extérieures	Dijon - Grand Dijon
Soazic	LEGUEN	Responsable du service Paysages, espaces publics et réseaux	Dijon - Grand Dijon

**Domaine 5**

Prénom	Nom	Fonction	Ville ou intercommunalité
Lucille	ECOFFET	DGA – Pôle Ressources Humaines	Dijon - Grand Dijon
Amélie	MARION	Responsable du service formation	Dijon - Grand Dijon

Hervé	JAKIMOW	Acheteur au Service Commande Publique	Dijon - Grand Dijon
Gérald	FRIBOURG	Directeur au Service Budget et Comptabilité	Dijon - Grand Dijon
Grégory	HARTMANN	Responsable du Service Ressources et Analyses	Dijon - Grand Dijon

#### Domaine 6

Prénom	Nom	Fonction	Ville ou intercommunalité
Bruno	MARQUES	DGA – Pôle Vie des Quartiers	Dijon
Jean-Christophe	HENRARD	Responsable du pôle communication digitale au service communication - Cabinet	Dijon
Françoise	CHAMBRIER	Responsable de la Communication Interne	Dijon - Grand Dijon
Philippe	SARTORI	Directeur du Service Relations Internationales	Dijon
Marie-Pierre	AMELON	Responsable du Service Subventions et Fonds Européens	Dijon - Grand Dijon
Elsa	DEBARNOT	Responsable Projet Educatif	Dijon
Martine	PLEUX	Directrice de Dijon Développement	Grand Dijon
Marie-Thérèse	DIEU	Responsable de la direction Aménagement et Zones d'Activités	Grand Dijon
Pascal	JEGOU	Responsable du Développement Economique	Grand Dijon
Olivia	ROL	Gestionnaire au Service Administratif et Financier de la Restauration Municipale	Dijon
Thierry	HUGUENIN	Directeur du Service Commerce	Dijon

**Part de l'influence de la collectivité** et organisation de l'approvisionnement (énergie, eau) et de l'assainissement (eaux usées, déchets)

Remplir ce tableau par oui ou non et en précisant les noms des structures si compétence transférée ou du délégataire. Indiquer le degré d'influence dont la collectivité dispose dans le cas d'une exploitation externe (sur une échelle de très faible, relative à totale)

	Compétences de la collectivité	Exploitation à l'interne	Exploitation externe	Influence de la collectivité
Approvisionnement en électricité	Oui		ERDF	totale
Approvisionnement en eau	Non			Relative
Approvisionnement en gaz	Oui		GRDF, étude du renouvellement en discussion	Totale
Chauffage urbain	Non			Relative
STEP	Non			Relative
UIOM	Non			Relative
Entreprises de transports	Non			Relative
Collecte des déchets	Non			Relative
Traitement des déchets	Non			Relative

## 2.4 Tableau des indicateurs

Le tableau ci-dessous présente quelques indicateurs chiffrés, extraits de la collecte de données en phase d'état des lieux, permettant de quantifier les performances de la politique énergétique de la collectivité. Il doit reprendre au moins un indicateur « témoin » par domaine d'actions Cit'ergie®, ainsi que certains indicateurs imposés en fond grisé.)

Domaine	Nom	Année de référence	Indicateur/ Unité	Valeur limite	Valeur cible	Objectif relatif
<b>Au niveau du territoire</b>						
1	Production d'ordures ménagères par habitant	2012	354 kg/hab/an			
3	Production d'électricité renouvelable sur le territoire	2013	13,45 %	0	14% ou 1 MWh/hab/an	augmentation
3	Production d'énergie renouvelable pour la chaleur et le froid sur le territoire	2013	5,55 %	0	15%	-
4	Part modale piéton	2012	33%			
4	% des fréquences TC inférieures à 10 min en heures de pointes	2013	83%			
3	Consommation énergétique du système d'alimentation en eau potable	2012	5.3 GWh			
<b>Au niveau du patrimoine de la collectivité</b>						
2	Production d'énergie renouvelable pour la chaleur et froid	2013	6,33 %	0	23 ou 30 selon collectivité	-
2	Production d'électricité renouvelable	2013	0,19 %	0	23 ou 30 selon collectivité	-
2	Part de bâtiments de classe F ou G selon le DPE pour l'énergie (ou équivalent)	2013	2 %	10	0	-
2	Part de bâtiments de classe A ou B selon le DPE pour l'énergie (ou équivalent)	2013	3 %	0	30	-
2	Consommation de l'éclairage public	2013	63.7 kWh/hab/an			

Nota : Pour plus d'informations sur les indicateurs, se référer aux fichiers annexés par le conseiller Cit'ergie® au point 3.3. Etat des lieux de la politique énergétique et climatique menée jusqu'à présent.

## 2.5 Une excellente performance de la collectivité

Pour les actions suivantes (1 au minimum et au maximum 3), la collectivité a d'excellentes performances (énergétiques ou organisationnelles) à son actif qui pourront être reprises par l'ADEME comme exemples de bonnes pratiques (voir [www.citergie.ademe.fr](http://www.citergie.ademe.fr)). Des illustrations/photos sont jointes au chapitre 4.

	n° de l'action selon le catalogue	Brève description de la mesure exemplaire
Exemple 1	2.3.1	<b>Eclairage public</b> : La Ville de Dijon a un contrat de maintenance globale des installations sur 12 ans (2003 - 2015 : ETDE/CITELUM). Il intègre un diagnostic global des installations et fixait à l'origine un objectif de réduction des consommations énergétiques de 29% en 2015. Cet objectif a été réévalué en 2012 à - 43% du fait de l'action du service éclairage public. Le programme d'actions vise la sobriété énergétique (suppression des points inutiles, réduction de l'intensité), l'efficacité énergétique (matériels et éclairages performants : modules, LED...) et la réduction des pollutions lumineuses (suppression de tous les éclairages à boules, orientation des éclairages, réduction des intensités). 100% des décorations lumineuses sont en LED. Leur consommation a été divisée par 6. 100% des éclairages des parkings en ouvrage Dijon vont passer en LED. Fin 2013, 30% des parkings seront équipés (nouveau marché d'environ 200 à 300 000 euros)
Exemple 2	1.2.1	<b>Création d'un nouveau réseau de chaleur urbain sous le réseau de Tramway</b> et développement de la part en énergie renouvelable dans les deux réseaux de chaleur existants : 30 kilomètres de canalisations alimentent en chauffage et en eau chaude sanitaire les bâtiments publics et d'habitat collectif des quartiers : Toison d'Or, Valmy, Drapeau, Clemenceau, Grésilles, Université et Hôpitaux. suite à la mise aux normes de l'usine d'incinération des déchets ménagers, la chaleur issue de la combustion des déchets servait déjà à produire de l'électricité via un turbo-alternateur. Demain elle permettra également de chauffer l'eau du réseau de chaleur.  Au final, le réseau de chaleur sera alimenté à hauteur de 20 % par l'usine d'incinération et à hauteur de 60% par une chaufferie bois à construire.  Il sera ainsi approvisionné à 80 % par des énergies renouvelables et permettra d'éviter le rejet dans l'atmosphère de 37 000 tonnes de dioxyde de carbone (CO2) par an.
Exemple 3		<b>Economie d'eau</b> : Le procédé "eau verte" mis au point par le Grand Dijon et la Lyonnaise des Eaux permet ne pas utiliser d'eau potable grâce à un système de recyclage des eaux. Il consiste à récupérer les eaux d'infiltration du parking Trémouille pour les acheminer vers les réservoirs Darcy et Montmuzard qui ont été remis en service. Une partie de l'eau ainsi récupérée sert depuis l'été à irriguer les pelouses des 15 km de plateforme engazonnée et les 3 000 arbres du tracé. Dès la mise en service de la ligne T2 le 8 décembre 2012, l'ensemble du système d'arrosage sera automatisé et régulé en fonction de la météo. Le réseau d'eau verte sert également à alimenter la station de lavage des tramways. L'impact est significatif sur les consommations d'eau de la Ville de Dijon et participe fortement à la politique d'économie d'eau municipale qui comprend différents autres volets : gestion différenciée des espaces verts, 0 phyto, charte éco-citoyenne du sport, cuve de stockage des eaux pluviales sous l'auditorium, compteurs de toutes les fontaines municipales...

## 2.6 L'intérêt de la démarche Cit'ergie® pour la collectivité

- Cit'ergie® en pratique : présenter en 3 lignes les motivations pour entrer dans le processus ou renouveler son label, apports techniques ou organisationnels...)

La Ville de Dijon s'est engagée dans la démarche Cit'ergie dès 2010, parallèlement à la réalisation de son Plan Climat Energie Territorial. Les deux démarches ont été articulées dès le départ, de telle sorte que le label Cit'ergie soit l'outil d'animation interne d'animation, de suivi et d'évaluation du Plan Climat Energie Territorial.

La labellisation Cit'ergie est pour Dijon une démarche efficace de management par la qualité qui favorise l'amélioration continue. Elle entretient une forte dynamique au sein des services municipaux.

Le Label en est enfin un outil permettant d'évaluer globalement la politique, la stratégie et les actions de la collectivité. Elle permettra ainsi à Dijon de rejoindre les collectivités françaises et européennes exemplaires en matière de politique énergétique et climatique.

## Chapitre 3 : Etat de la situation



Source : Dossier de demande  
version 10.2012

Etabli le : jj.mm.aaaa (noter la date de la rédaction)

### 3.1 Evolution jusqu'à ce jour de la collectivité

Un contrôle des résultats a lieu chaque année lors de la visite annuelle de suivi, sans recomptage des points. Une demande de renouvellement du processus est réalisée tous les 4 ans.

Jusqu'à présent, la collectivité s'est développée comme suit :

Année	Statut	Potentiel	Effectif	En pour-cent	Version du Catalogue	Version de l'aide à l'évaluation
2010	CAP Cit'ergie®	393 Pt	152.7 Pt	39 %	ex-2010	ex-2010
<b>2013</b>	<b>1<sup>er</sup> audit de renouvellement</b>	<b>411 Pt</b>	<b>205.5 Pt</b>	<b>54 %</b>	<b>2013</b>	<b>2013</b>
	2 <sup>e</sup> audit de renouvellement	Pt	Pt	%		
	3 <sup>e</sup> audit de renouvellement	Pt	Pt	%		
	4 <sup>e</sup> audit de renouvellement	Pt	Pt	%		

### 3.2 Vision et objectifs de politique énergétique et climatique

Rappel de quelques objectifs fixés au niveau national par la loi Grenelle 1 à atteindre d'ici 2020 en lien avec Cit'ergie® :

- Réduire d'au moins 20% des émissions de CO<sub>2</sub> sur son territoire.
- Atteindre 23% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale.
- Réduire de 38% les consommations d'énergie dans les bâtiments :
  - rénovation du parc de logements sociaux : à partir de 2020, niveau d'efficacité attendu 150 kWh d'énergie primaire par/m<sup>2</sup>/an ;
  - dès 2010 tous les bâtiments et équipements publics devront être construits en basse consommation (50 kWh/m<sup>2</sup>/an) ou seront à énergie passive ou positive (2020). Les énergies renouvelables seront systématiquement intégrées. Pour les bâtiments à énergie positive, les collectivités territoriales auront la possibilité de vendre l'énergie sur le réseau.
- Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre dans les transports :
  - développement des transports collectifs et notamment des transports en site propres.
  - développement des PDE, PDA covoiturage, auto partage et mode doux, marche et vélo.
- Rendre plus efficace et plus équitable l'aménagement urbain notamment par une gestion plus intégrée des bâtiments et des transports.

## Enoncé de la vision à long terme de la collectivité

« L'objectif est de faire de Dijon une référence écologique. Pour se faire, Dijon s'engage aux côtés du Grand Dijon dans une politique énergie climat ambitieuse. Cette politique participe plus largement aux enjeux de faire de Dijon une ville solidaire, citoyenne et écologique »

### Principes de la politique énergétique et climatique

#### Cap sur 2050

Les objectifs du Plan Climat Energie Territorial de la Ville de Dijon s'inscrivent dans les engagements de la Convention des Maires signée par la Ville et de ce fait répondent aux objectifs nationaux et européens.

Il s'agit de s'engager à respecter, voire de dépasser les objectifs du Paquet énergie climat « 3 x 20 », à savoir : réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre en augmentant de 20% l'efficacité énergétique et de porter à 20% la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique d'ici 2020.

L'objectif 2020 est un objectif intermédiaire vers l'objectif du Facteur 4 en 2050 qui correspond à une réduction de 75% des émissions du territoire. Autant dire qu'il s'agit d'une stratégie de fond vers une transition énergétique locale.

#### **Pour atteindre ses objectifs, la politique énergie climat de la Ville de Dijon passera par :**

- Le partage d'une culture commune des enjeux énergétiques et climatiques avec les habitants, les acteurs socio-économiques et les partenaires ;
- L'incitation à faire participer les acteurs locaux et plus particulièrement les habitants ;
- L'intégration de ces enjeux dans l'ensemble des politiques et des décisions municipales ;
- Limiter la dépendance du territoire aux énergies fossiles et **lutter contre la précarité énergétique**
- Faire des objectifs écologiques un levier du développement socio-économique
- Réaliser des économies d'énergie et développer l'emploi local grâce à de nouveaux métiers,
- Réduire la vulnérabilité énergétique et climatique des personnes les plus fragiles tout en élevant l'attractivité du territoire.

Sur les **objectifs propres à l'activité de la Ville de Dijon** cela se traduit de la manière suivante :

- Réduire d'au moins 20% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 ;
- Dépasser les 20% d'ENR dans le mix énergétique des besoins de la Ville pour réduire la dépendance de la Ville aux énergies fossiles. Cela se fera notamment par le raccordement au réseau de chaleur des bâtiments de la Ville situés à proximité ;
- Augmenter de plus de 20% l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux ;

Deux objectifs contribuent à réduire de 50% les émissions de GES tout en permettant d'améliorer de plus de 20% l'efficacité énergétique dans les bâtiments municipaux d'ici 2020 :

- La réhabilitation du patrimoine bâti de la Ville pour réduire de 2500 teCO2 les énergies consommées
- Le développement d'une gestion énergétique efficace sur le patrimoine de la Ville associée un travail sur les comportements des usagers des bâtiments. Cette action peut représenter entre 5 et 15% de réduction des consommations.

#### **Extrait de quelques objectifs quantitatifs et qualitatifs pour limiter la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du territoire de la collectivité (chapitres 1, 3, 4, 5 et 6)**

Les objectifs territoriaux ont été définis sur le territoire du Grand Dijon pour des raisons de pertinence de la donnée et de la cohérence de la stratégie entre Dijon et Grand Dijon.

	Réduction de GES d'ici 2020 en %	Réduction de GES d'ici 2020 en teCO2
Habitat	-40%	- 156 000
Tertiaire (public / privé)	-42% (-50% public et -40% privé)	- 111 300
Déplacements des habitants	-10%	- 48 800
Chauffage urbain	-21%	- 22 050
Déchets	-14%	- 17 780
Biens de consommation	-10%	- 13 100
Industrie	-14%	- 10 780
Agriculture	-14%	- 1 820
<b>Total</b>		<b>- 381 630</b>

**Objectifs quantitatifs pour limiter la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments du patrimoine de la collectivité (chapitre 2)**

	Réduction de GES	Réduction des émissions (teCO2)
Energie patrimoine	-50%	- 8000
Déplacements visiteurs	-10%	- 1000
Déplacements agents	-10%	- 600
Achats	-10%	- 850
Amortissement	-5%	- 500
Fret (transport de marchandise)	-5%	- 0,25
Déchets	-14%	- 15
<b>Total</b>		- 10 965,25

**Objectifs qualitatifs en matière d'adaptation au changement climatique**

S'adapter au changement climatique :

- Mieux connaître les vulnérabilités du territoire, des activités et des individus quant aux évolutions du climat
- Coopérer avec les acteurs du monde scientifique et social, ainsi qu'avec tous les acteurs publics engagés et compétents sur la question
- Anticiper les effets des aléas climatiques tels que des tempêtes, des périodes de canicule ou de sécheresse, pour les circonscrire au mieux
- Réduire leurs dommages matériels et socio-économiques
- Faire de Dijon un territoire d'expérimentation

**3.3 Etat des lieux de la politique énergétique et climatique menée jusqu'à présent**

Voir en annexe le catalogue d'actions Cit'ergie® entièrement rempli et mis au point conformément au rapport d'audit. Voir aussi le tableau de recueil des indicateurs ayant servi à l'évaluation par le conseiller.

Les fichiers informatiques sont nommés de la manière suivante :

- EEA Management Tool (voir site : <https://tool.european-energy-award.org>)
- Dijon\_indicateurs\_conseiller\_20131024

**3.4 Programme de politique énergétique et climatique**

Voir en annexe le programme de politique énergétique et climatique approuvé par la collectivité par délibération avec le plan d'actions, la planification et le suivi du plan d'actions au moyen d'indicateurs de suivi et d'évaluation des objectifs de la collectivité. Les exigences d'informations relatives au programme sont rappelées précisément dans la fiche procédure «6DCE-Pro3\_construction-programme-EC », il s'agit notamment de bien préciser pour chaque action : l'objectif, le porteur, le budget, le calendrier, les indicateurs de suivi, etc.

Le fichier informatique est nommé de la manière suivante :

- Dijon\_programme\_politique\_20131024

## Chapitre 4 : Références et documentation



Source : Dossier de demande  
version 10.2012

Etabli le : 24.10.2013

### 4.1 La check liste Cit'ergie® est une référence obligatoire

*Elle sert à vérifier que le dossier de demande de label, de reconnaissance CAP Cit'ergie® ou de renouvellement remplit les critères de qualité requis. Elle précise en outre quels documents sont obligatoires ou seulement recommandés, comment les nommer, etc.*

- Mise en ligne sur l'EEA Management Tool : Dijon\_Check-liste-Citergie-27-10.xls

### 4.2 Les comptes rendus des visites annuelles sont obligatoires pour les collectivités en processus de renouvellement (à annexer par le chef de projet Cit'ergie® de la collectivité)

- Mis en ligne sur l'EEA Management Tool, onglet « fichiers généraux » : rapports 2011 et 2012 (Cap Cit'ergie fin 2010, audit en 2013)

### 4.3 Exemples, publications et/ou photos relatifs aux activités de la collectivité concernant ses excellentes performances (voir chap. 2.5)

- Mises en ligne sur l'EEA Management Tool, onglet « fichiers généraux », dossier « photos »

### 4.4 Logo de la collectivité et illustration « phare » pour la cérémonie de remise des labels Cit'ergie® et des reconnaissances CAP Cit'ergie® (en pièce jointe, haute définition)

- Mises en ligne sur l'EEA Management Tool, onglet « fichiers généraux », dossier « photos »

### 4.5 Autres documents importants

Organigramme de la collectivité : ok

Tableau des compétences et portage des actions : *inclus dans dossier*

Tableau de suivi du plan d'action énergétique et climatique : EMT

Tableau de suivi des objectifs : EMT

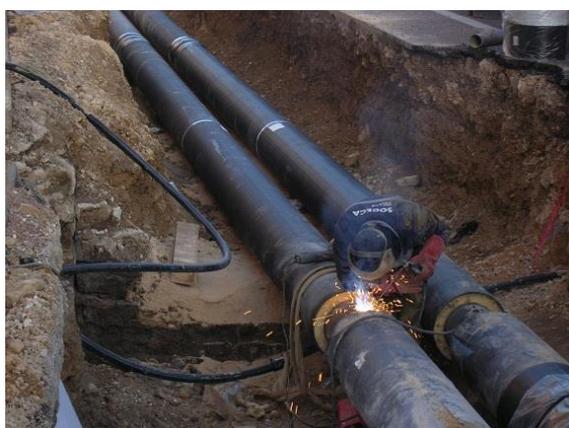
### 3.5 Autorisation de diffusion des documents

*(\* A compléter par le chef de projet Cit'ergie® de la collectivité, avec l'accord de l' élu référent*

*Merci d'indiquer si vous autorisez la diffusion, dans le cadre restreint du réseau des collectivités et des conseillers Cit'ergie® (plateforme collaborative <http://collab.ademe.fr>), des documents joints à votre candidature.*

*Nota : Dans tous les cas, vous serez informé des documents mis en ligne et pourrez demander le retrait des documents à tout moment à l'adresse [l.thierry@aere.fr](mailto:l.thierry@aere.fr).)*

	oui / non
J'autorise la mise en ligne du plan d'action	OUI
J'autorise la mise en ligne des fiches actions	OUI
J'autorise la mise en ligne de la délibération sur le programme de politique énergétique	OUI
J'autorise la mise en ligne des annexes illustrant les bonnes pratiques	OUI
J'autorise la mise en ligne des annexes illustrant les bonnes pratiques, à l'exception des documents suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Documents à usage strictement interne</li> <li>- Documents confidentiels</li> </ul>	OUI
Je souhaite donner mon autorisation au cas par cas pour la mise en ligne des annexes illustrant les bonnes pratiques	NON



DijOn  
s'engage

illico<sup>2</sup>  
Plan Climat Energie du Grand Dijon

